

S.P. 91.361, le 24 Avril 1970.

DIRECTION DES CENTRES
D'EXPERIMENTATIONS NUCLEAIRES

CENTRE D'EXPERIMENTATIONS
DU PACIFIQUE

SITES D'EXPERIMENTATIONS NUCLEAIRES

NOTE DE SERVICE N° 11/70 CDT.

O B J E T : Protection du Secret des Expérimentations Nucléaires.

R E F E R E N C E : Instruction sur la Protection du Secret.

- 1.- Afin d'éviter de commettre des indiscretions, il est rappelé ci-dessous la conduite à tenir par le personnel dans ses paroles ou dans sa correspondance.
- 2.- Sans enfreindre les règles de protection du Secret :
 - 2.1.- vous pouvez faire état par oral ou par écrit :
 - de votre vie de tous les jours
 - des installations non techniques (foyers, sports, distractions, logements, etc ...)
 - des moyens navals, aériens ou terrestres présents sur le Site
 - des dispositifs de sécurité météo ou radiologique
 - de l'appareillage des bâtiments
 - de la durée de la Campagne
 - 2.2.- vous pouvez prendre des photos ou filmer les zones KATHIE et MARINE sous réserve de ne pas y faire figurer :
 - les panneaux S.M.S.R.
 - les barges C.E.A.
 - les antennes du P.C.T.
 - le ballon lorsqu'il sera gonflé
 - les blockhaus P.C.T. et P.E.A.
- 3.- Informations dont la diffusion est Restreinte.

Vous ne devez faire état qu'aux personnes ayant besoin d'en connaître, sous peine de sanctions disciplinaires :

 - avant le tir, mode de tir utilisé
 - manœuvre des forces liées aux tirs
 - dispositions prises en vue des tirs
 - résultats des mesures de contamination

.../...

4.- Informations Confidentielles concernant la Défense :

Ces informations ne doivent être divulguées sous peine de sanctions pénales

- organisation générale de la Campagne de Tir
- organisation des réseaux Transmissions
- contamination accidentelle de personnel.
- implantation des installations sensibles du C.E.F.

5.- Informations relevant du SECRET DEFENSE :

Vous ne devez jamais faire état de ces informations sous peine de sanctions pénales graves

Tout ce qui concerne :

- l'engin essayé (forme, dimensions, délais de préparation, mise en oeuvre, mode d'acheminement et de stockage).
- les mesures effectuées et leurs résultats, le mode et la puissance du Tir.
- les équipements des points sensibles
- le matériel exposé pour expérimentation
- les dégâts causés par l'explosion.

6.- A vos correspondants étrangers quelque soit la nationalité.

Les Services de Renseignements étrangers sont à l'affût de toutes informations ; évitez de vous compromettre par écrit ou par oral, ne donnez aucun renseignement sur les activités et la vie du Site.

Souvenez-vous du film "SECRETS MAL GARDES"

DESTINATAIRES :

"OURAGAN"
"ORANGE"
SECTALPAC
27 S
Diffusion Générale n° 1

P.S.M.
C O P I E S :

GAN HAO
C.A.L. DE GRASSE
A.E. JAUREGUIBERRY
ALGOEN
Archives
Chrono (2)

Le Capitaine de Vaisseau KIRCHER
Commandant les Sites d'Expérimentations Nucléaires

